Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026034-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026034 - CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL – ADOPTION. –

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry du 27 février 2026, 21 mars 2026 et 26 mars 2026 ;

CONSIDERANT

- que, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité, en début de séance, à arrêter le procès-verbal des trois séances précédentes ;
- qu'en cas d'objection à la rédaction du procès-verbal, le maire prend l'avis du conseil municipal qui décide s'il y a lieu de faire une rectification et en arrête les termes ;

VU le rapport de M. le maire :

DECIDE

- d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry du 27 février 2026, 21 mars 2026 et 26 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026034-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21/04/2026

Daniel COMMAULT
Maire



Daniel MACÉ
Secrétaire de séance